

Une Messe Sans Consécration

Par Monseigneur Donald J. Sanborn

MHT Seminary Letter to Benefactors, Février 2002.

EtudesAntimodernistes.fr, Mai 2016.

Jean Paul II Approuve une Messe qui Ne Comporte Pas de Consécration

Le 20 Juillet 2001, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le remplacement du Saint-Office dans le Novus Ordo, a publié un document qui dévaste toute la doctrine sacramentelle catholique. Le document n'a été rendu public qu'en Octobre 2001.

Le document s'intitule *Guidelines for Admission to the Eucharist between the Chaldean Church and the Assyrian Church of the East (Lignes Directrices pour l'Admission à l'Eucharistie entre l'Église Chaldéenne et l'Église Assyrienne d'Orient)*. Le texte original du Vatican est en anglais.

L'*Église Assyrienne d'Orient* à laquelle le document se réfère est un groupe du Moyen-Orient, qui était à l'origine catholique, mais qui a adopté l'hérésie du nestorianisme, à la fin du cinquième siècle. Elle est plus communément appelée l'*Église Nestorienne*. L'hérésie Nestorienne, du nom de son fondateur Nestorius, soutient que dans le Christ il y a deux personnes, l'une humaine et l'autre divine. Les Nestoriens sont particulièrement connus pour le fait de nier que Notre-Dame est la Mère de Dieu. Cette doctrine et son auteur furent condamnés au concile d'Éphèse en l'an 431. Au XVIIIe siècle, une partie d'entre eux firent scission et voulurent retourner à Rome. Ils furent acceptés, et sont connus sous le nom de *Catholiques Chaldéens*.

Jean-Paul II, dans son empressement maniaque à faire de l'œcuménisme, a signé une *Déclaration Christologique Commune* avec cette Église Nestorienne hérétique et schismatique en 1994. Cette déclaration est sensée avoir effacé les différences doctrinales entre le nestorianisme et le catholicisme. Rappelez-vous la *Déclaration Commune* similaire avec les luthériens, qui, selon Wojtyla, accomplit l'unité sur la question de la justification, mais qui revient en fait à mettre le Concile de Trente à la poubelle.

Ainsi, maintenant que les fidèles du Novus Ordo et les Nestoriens sont d'accord en ce qui concerne le Christ et Sa mère, rien ne s'oppose plus à une intercommunion entre eux.

Le document, qui a été explicitement approuvé par Wojtyla, permet aux catholiques chaldéens d'assister aux messes des Nestoriens, et d'y recevoir la communion.

Cela n'a cependant rien de nouveau. Vatican II a permis un tel comportement hérétique et sacrilège pour les catholiques, et le Code de droit canonique de 1983 autorise expressément cette pratique dans certains cas.

Il y a, néanmoins, un détail étonnant à propos de cet acte œcuménique. De l'aveu même du

Vatican, les Nestoriens n'ont pas de formule de consécration dans leur *anaphore* (canon) de la messe. Leur prêtre ne récite jamais les paroles de la consécration, « Ceci est mon Corps, » « Ceci est le calice de Mon sang... » ni les mots suivants. Et il ne récite rien non plus d'équivalent.

Le texte du Vatican affirme :

La principale difficulté pour l'Église catholique d'accepter cette demande, était liée à la question de la validité de l'Eucharistie célébrée avec l'anaphore d'Addai et Mari, l'une des trois anaphores traditionnellement utilisées par l'Église Assyrienne d'Orient. L'anaphore d'Addai et Mari est remarquable parce que, depuis des temps immémoriaux, elle a été utilisée sans récitation du Récit de l'Institution.

Par « Récit de l'Institution, » ils entendent ce que les catholiques appellent communément la formule de consécration, c'est-à-dire les mots essentiels qui sont la forme du sacrement. Dans l'Église Catholique, par l'institution du Christ lui-même, la formule est « Car ceci est Mon Corps » pour la consécration du pain, et « Ceci est le calice de Mon Sang, de la nouvelle et éternelle alliance, le mystère de foi, qui pour vous et pour beaucoup sera répandu pour la rémission des péchés » pour la consécration du vin.

Ni ces mots, ni rien de semblable, ne se trouvent dans la liturgie nestorienne. Dans leurs liturgies, l'un des canons ou « anaphore » qu'ils utilisent est la très ancienne *Anaphore d'Addai et Mari*¹. Dans cette anaphore, on ne trouve pas les paroles de la consécration que Notre Seigneur a utilisé à la dernière Cène. Il n'y a même rien d'équivalent. Mais les mots suivant prennent la place de la consécration :

O Seigneur, que votre saint Esprit vienne et repose sur cette offrande de vos serviteurs, et la bénisse et la sanctifie : afin qu'elle soit pour nous, ô Seigneur, la propitiation des fautes et la rémission des péchés et la grande espérance de la résurrection d'entre les morts et une nouvelle vie dans le royaume des cieux avec tous ceux qui sont agréables à Vos yeux.

Belles paroles, certes, mais malheureusement, qui ne produisent pas le sacrement. Ces mots sont une formule présente dans toutes les liturgies de rite oriental connu sous le nom d'*épiclèse*, qui est une invocation au Saint-Esprit pour bénir et sanctifier le pain et le vin. Les grecs orthodoxes soutiennent que sans l'*épiclèse* il n'y a pas sacrement valide.

La Substance des Sacrements

Il est *de foi* que le Christ a institué les sacrements. Nous devons y croire par la foi surnaturelle. Cela signifie qu'il a donné aux sacrements leur nature, leur *substance*. Il a fait cela en assignant l'utilisation d'un certain élément physique en conjonction avec certains mots. Dans certains cas, il a spécifié à la fois l'élément et les mots, comme pour le Baptême et l'Eucharistie. Dans d'autres cas, il a expliqué aux Apôtres la nature du Sacrement, a déterminé en général l'élément et les mots, et a laissé à l'Église la détermination des éléments et des mots *spécifiques*.

L'Église enseigne qu'Elle n'a pas le pouvoir de changer ce qui se rapporte à la substance des sacrements².

1 Elle tire son nom de deux saints de l'Église primitive qui évangélisèrent la Perse. Quoiqu'elle porte leurs noms, elle ne fut pas écrite par eux, mais est plus tardive.

2 Concile de Trente, Sess. XXI, chapitre 2. *Denz.* 931.

Il est communément admis par les théologiens que dans les sacrements dans lesquels notre Seigneur n'a pas déterminé précisément l'élément et les mots, l'Église est libre de modifier ces choses, à condition que la substance, c'est-à-dire la nature ou l'essence, du sacrement reste la même.

Les premiers Pères de l'Église parlent toujours d'un élément physique et de certains mots utilisés avec celui-ci pour la confection des sacrements.

Au cours des siècles, les théologiens commencèrent à appeler l'élément physique la *matière* du sacrement, et les mots la *forme* du sacrement. Bien que les termes *matière* et *forme* ne sont pas *de foi*, ils sont directement déduits de la foi, qui est que le Christ a déterminé la substance des sacrements. Pour que le sacrement ait une substance, une nature, une essence, elle doit être *spécifiée* d'une manière ou d'une autre, et cette spécification résulte d'une matière et d'une forme déterminées.

Par exemple, l'Église ne peut pas approuver l'utilisation du lait ou du vin comme la matière pour le baptême. Elle ne peut pas approuver l'utilisation des cendres comme la matière pour la confirmation. Pourquoi ? Parce que ces éléments ne signifieraient pas ce que le Christ a déterminé comme substance de ces sacrements.

De même, l'Église ne peut pas modifier les paroles du sacrement d'une manière telle qu'ils ne transmettraient plus le sens voulu par le Christ. Le pape Léon XIII a raisonné ainsi quand il a déclaré que la forme anglicane de l'Ordre était défectueuse et invalide, car insuffisamment spécifique. En d'autres termes, elle n'exprimait pas la substance du sacrement³.

Supposons un instant, pour les besoins du raisonnement, que Jean-Paul II soit un vrai pape. Étant donné qu'il a abandonné les paroles de la consécration, la forme du sacrement de l'Eucharistie, il nous faudrait conclure une de ces deux choses :

- Les paroles du Christ à la dernière Cène n'appartiennent pas à la substance de la Sainte Eucharistie, *ou*
- Les paroles du Christ à la dernière Cène appartiennent à la substance de la Sainte Eucharistie, mais l'Église a le droit de modifier la substance des sacrements.

Il n'y a pas de troisième possibilité. Or chacune de ces deux conclusions est contraire à l'enseignement et à la pratique immémoriale de l'Église catholique, et contre le consentement unanime des Docteurs et des théologiens de l'Église, ainsi que contre toute la tradition liturgique de l'Église catholique.

La première conclusion, que les paroles du Christ n'appartiennent pas à la substance du sacrement, est contraire au Concile de Florence, qui a déclaré :

Les paroles du Sauveur, par lesquelles il a institué ce sacrement, sont la forme de ce sacrement ; car le prêtre parlant en la personne du Christ effectue ce sacrement. Car, par la puissance des mots mêmes la substance du pain est changée en corps du Christ, et la substance du vin en sang ; cependant d'une manière telle que le Christ est contenu entier sous l'espèce du pain, et entier sous l'espèce du vin⁴.

3 *Apostolicae Curae*. q.v.

4 Concile de Florence, *Décret pour les Arméniens*. Denz. 698.

Elle est en outre contraire à l'enseignement du Pape Pie XII dans *Mediator Dei* :
L'immolation non sanglante aux paroles de la consécration, quand le Christ est rendu présent sur l'autel dans l'état d'une victime, est effectuée par le prêtre et par lui seul, en tant que représentant du Christ et non en tant que représentant des fidèles.

La deuxième conclusion, que l'Église puisse changer la substance d'un sacrement, est contraire au concile de Trente :

Il [le Concile] déclare en outre que cette puissance a toujours été dans l'Église, que, dans l'administration des sacrements, à l'exception de leur substance, elle peut déterminer ou modifier tout ce qu'elle peut juger être plus opportun pour le bénéfice de ceux qui les reçoivent ou pour la vénération des sacrements, selon la diversité des circonstances, des temps et des lieux⁵. [italiques ajoutés]

Elle est également contraire à l'enseignement du pape Pie XII contenue dans *Sacramentum Ordinis* :

Et à la place de ces sacrements institués par le Christ Seigneur l'Église au cours des siècles n'a pas, et ne pourrait pas substituer d'autres sacrements, puisque, comme le Concile de Trente l'enseigne, les sept sacrements de la nouvelle loi ont été tous institués par Jésus-Christ, notre Seigneur, et l'Église n'a aucun pouvoir sur la « substance des sacrements, » c'est-à-dire sur ces choses que, selon le témoignage des sources de la révélation divine, le Christ Seigneur a lui-même décrétées comme devant être conservées dans un signe sacramentel...

En ce qui concerne la forme de la Sainte Eucharistie, le *Catéchisme du Concile de Trente*, promulgué par saint Pie V, déclare :

Nous sommes alors enseignés par les saints Évangélistes, Matthieu et Luc, et aussi par l'Apôtre, que la forme consiste en ces mots : *Ceci est mon corps* ; car il est écrit : *Alors qu'ils étaient à souper, Jésus prit du pain, le bénit, et le rompit, et le donna à ses disciples, et dit : Prenez et mangez, Ceci est mon corps.*

Cette forme de consécration ayant été observée par le Christ Seigneur a toujours été utilisée par l'Église catholique. Les témoignages des Pères, dont l'énumération serait sans fin, ainsi que le décret du Concile de Florence, qui est bien connu comme accessible à tous, doivent être ici omis, d'autant plus que la connaissance qu'ils véhiculent peut être obtenue à partir de ces paroles du Sauveur : *Faites ceci en mémoire de moi.* [Italiques dans l'original].

Maintenant, je le demande, comment peut-on dire que les paroles du Christ n'appartiennent pas à la substance de la forme de la Sainte Eucharistie ?

Concernant la forme sacramentelle, le pape Léon XIII a déclaré dans *Apostolicae Curae*, au sujet de l'invalidité des ordres anglicans :

En outre, il est bien connu que les sacrements de la Loi Nouvelle, étant des signes sensibles qui causent une grâce invisible, doivent à la fois signifier la grâce qu'ils causent et causer la grâce qu'ils signifient. Mais, cette signification, si elle doit se trouver dans le rite essentiel dans son ensemble, c'est-à-dire, dans la matière et la forme ensemble, appartient principalement à la forme ; car cette matière est par elle-même la partie indéterminée, qui devient déterminée par la forme.

5 Denz. 931

Où, dans la « forme » utilisée par l'*Anaphore d'Addai et Mari*, le Corps et le Sang du Christ sont-ils signifiés ? Elle ne mentionne même pas le Corps et le Sang du Christ !

Conséquences Désastreuses

Du point de vue théologique, déclarer que ce rite nestorien est valide aura des conséquences désastreuses de longue portée. Dans l'ordre pratique, cela ruine l'enseignement de l'Église sur la nécessité de la matière et de la forme pour les sacrements. Cela attribue en outre à « l'Église », aux yeux de millions de personnes qui considèrent Jean Paul II comme pape, le pouvoir de modifier la substance des sacrements.

Cette catastrophe est confirmée par la prétendue justification qu'ils présentent pour la déclarer valide. Ils donnent trois arguments. Je cite leur texte et commente.

Premier argument : « **En premier lieu, l'anaphore d'Addai et Mari est l'une des anaphores les plus anciennes, remontant à l'époque de l'Église primitive même ; elle fut composée et utilisée avec l'intention claire de célébrer l'Eucharistie en pleine continuité avec la Dernière Cène et selon l'intention de l'Église ; sa validité n'a jamais été officiellement contestée, ni dans l'Orient chrétien, ni dans l'Occident chrétien.** »

Commentaire : Il est faux de dire que cette anaphore date de l'Église primitive. Le *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie* dit que la tradition nestorienne attribue au patriarche Jesuyab III, autour du début du septième siècle, la détermination finale de la liturgie que nous connaissons comme l'anaphore d'Addai et Mari⁶. Il est vrai de dire que le christianisme (le catholicisme) fut implanté en Mésopotamie (Irak actuel) très tôt. Si cette anaphore, cependant, date du septième siècle, elle date d'environ deux cents ans après la chute de cette région dans l'hérésie nestorienne. En outre, il est tout simplement faux de dire que la validité n'a pas été officiellement contestée. Lorsque certains Nestoriens voulurent retourner à Rome, on leur permit de conserver cette anaphore, mais on leur demanda d'y insérer les paroles de la consécration. La même chose fut faite dans le cas de ceux qui revinrent de la secte Syro-Malabare en Inde, qui avait été évangélisée par l'Église Nestorienne, et qui utilisait cette « Messe » sans consécration.

Deuxième argument : « **En second lieu, l'Église Catholique reconnaît l'Église Assyrienne d'Orient comme une véritable Église particulière, construite sur la foi orthodoxe et la succession apostolique. L'Église Assyrienne de l'Est a également préservé la foi eucharistique complète en la présence de Notre Seigneur sous les espèces du pain et du vin et dans le caractère sacrificiel de l'Eucharistie.** »

Commentaire : Cette affirmation est presque entièrement fausse. La reconnaissance d'une secte hérétique et schismatique comme une Église particulière est une application de l'hérésie de Vatican II concernant l'Église, au sujet de laquelle j'ai déjà parlé en beaucoup d'autres endroits. La vérité est que l'Église catholique, contrairement aux occupants modernistes du Vatican, considère l'Église Nestorienne comme une secte hérétique et schismatique. Les nestoriens n'ont pas la foi orthodoxe. Nous avons déjà signalé qu'ils adhèrent à une hérésie blasphématoire condamnée en 431. Ils n'abandonnèrent ni ne répudièrent pas cette hérésie dans leur soi-disant *Déclaration Christologique*

6 Volume 1, col. 520.

Commune. Ce document consiste simplement en une série de déclarations ambiguës qui forment un long charabia théologique. En outre, ils disent qu'il n'y a que cinq sacrements, l'extrême-onction et le mariage ne figurant pas sur leur liste. Ils rejettent l'autorité du Pontife Romain et croient au divorce et remariage. De plus, ils n'ont pas conservé la foi catholique en la Sainte Eucharistie, puisqu'ils croient, comme les luthériens, que la Sainte Eucharistie est à la fois du pain et le Corps du Christ. En d'autres termes, ils ne croient pas à la Transsubstantiation. Ils croient, cependant, en la nature sacrificielle de l'Eucharistie. Ils n'ont pas non plus de succession apostolique, puisqu'ils sont séparés de Rome. Ils n'ont même pas ce qui est connu comme la succession apostolique *matérielle*, puisque cela ne s'applique qu'aux schismatiques orientaux qui ont conservé une ligne de successeurs sur des sièges fondés par les apôtres, comme Antioche et Alexandrie.

Troisième Argument : « **Enfin, les paroles de l'Institution Eucharistique sont bien présentes dans l'anaphore d'Addai et Mari, non d'une manière narrative cohérente et *ad litteram*, mais plutôt d'une manière eucharistique dispersée, c'est-à-dire qui est intégrée dans les prières successives d'actions de grâces, de louange et d'intercession.** »

Commentaire : N'importe quoi. Il est vrai que l'anaphore *fait référence* au Corps et au Sang du Christ, et même dit que nous offrons à Dieu le Corps et le Sang du Christ, mais on ne trouve nulle part rien qui ne fasse qu'approcher de ce que les modernistes appellent le « Récit de l'Institution » et de ce que les catholiques appellent les paroles de la consécration. En fait, l'épiclese de l'anaphore, l'invocation du Saint-Esprit, demande simplement la bénédiction et la sanctification de l'offrande, et non la transformation de l'offrande en Corps et Sang du Christ. Toutes les autres épicleses dans les rites de l'Est, même parmi les schismatiques, demandent la *transformation*. Cet appel à la transformation est certainement insuffisant pour la validité, mais il est à noter que cette Anaphore d'Addai et Mari, que les modernistes ont déclarée valide, se distingue par le fait qu'elle ne mentionne même pas la transformation des éléments. La Dernière Cène n'est même pas évoquée dans cette anaphore, sauf peut-être par quelque référence obscure à une oblation offerte par les apôtres au Cénacle, juste après l'évocation de la veuve offrant son obole dans le Temple (Luc XXI: 3).

Rire Assuré

La cerise sur le gâteau pour cet horrible document est un commentaire final qui me fit éclater de rire quand je l'ai lu :

Lorsque des fidèles chaldéens participent à une célébration assyrienne de la Sainte Eucharistie, le ministre assyrien est chaleureusement invité à insérer les mots de l'Institution dans l'anaphore d'Addai et Mari, comme autorisé par le Saint-Synode de l'Église Assyrienne d'Orient.

Chaleureusement invité ! Cela revient à dire à quelqu'un : « Vous êtes cordialement invité à utiliser les paroles que le Christ a commandé dans l'administration du baptême. » Pensent-ils vraiment que quelqu'un prendra une telle déclaration au sérieux ? C'est un signe que les modernistes savent que ce qu'ils ont dit dans le document est un non-sens absolu, et qu'ils espèrent que les Nestoriens diront malgré tout une Messe valide.

Lourdes Conséquences Théologiques

Ce document ouvre la porte à toutes sortes de possibilités pour les modernistes. Il détruit, comme nous l'avons vu, toute la théologie catholique concernant les sacrements en général et la Sainte Eucharistie en particulier.

Si nous appliquons leurs critères concernant la validité des sacrements, au lieu des critères de l'Église catholique, la porte s'ouvre à la validité des ordres anglicans, des ordres luthériens, et même des femmes prêtres. Tout ce dont vous avez besoin est d'avoir utilisé le rite pendant une longue période, et d'avoir ce que les modernistes appellent une « foi orthodoxe. » Afin de parvenir à la « foi orthodoxe, » vous n'avez pas besoin d'abandonner votre hérésie, mais il suffit simplement de signer quelque document insignifiant et vague qui sert d'instrument d'approbation de votre hérésie comme orthodoxe. Ensuite, vous devenez une « Église particulière, » c'est-à-dire, une partie de l'Église du Christ, la Super-Église œcuménique. Votre Eucharistie est déclarée valide, et comme le dit Ratzinger, « l'Église une, sainte, catholique et apostolique est vraiment présente dans toute célébration valide de l'Eucharistie⁷. » Que pourriez-vous demander de plus ? C'est avoir le beurre et l'argent du beurre.

Les modernistes n'ont pas manqué de voir l'importance de cet acte par ailleurs guère remarqué des hérétiques prétendant être pape et cardinaux dans les bâtiments du Vatican. Un article paru dans le *National Catholic Reporter* (16 Novembre 2001) cite un jésuite, le Père Robert Taft, un expert du christianisme oriental, qui dit que la sentence est « peut-être la décision la plus importante venue du Saint-Siège depuis un demi-siècle. » Il ajoute : « Cela nous emmène au-delà d'une théologie médiévale de mots magiques. »

L'article cite aussi un bénédictin, le Père Ephrem Carr, de l'Institut pontifical pour la liturgie : « Cela s'éloigne certainement de la théologie scolastique classique de la Prière Eucharistique, l'insistance que les mots exacts de la consécration doivent être présents. » Il ajoute que la décision fut particulièrement frappante puisqu'en de précédentes occasions, lorsque des catholiques Chaldéens et Syro-Malabares (qui utilisent également cette anaphore) voulurent se réconcilier avec Rome, ils furent obligés par Rome d'ajouter les paroles de la consécration.

La Défection, un Signe de Fausse Religion

L'Église catholique est indéfectible. Cela signifie que par la protection spéciale de son Chef Invisible, Notre Seigneur Jésus-Christ, elle ne peut jamais renoncer à son véritable but et objectif, ne peut jamais enseigner une fausse doctrine, ni donner à ses enfants de mauvaises disciplines ou des sacrements invalides. C'est cette aide du Christ qui donne à l'Église son autorité même.

En dépit de défaillances humaines regrettables de la part de ses prélats dans le passé, l'Église catholique n'a jamais fait défection. *Elle n'a jamais enseigné l'erreur. Elle n'a jamais approuvé une mauvaise discipline ou un sacrement invalide. Jamais.*

En effet on peut se demander si la chute de quelques-uns de ses prélats n'a pas été autorisée

⁷ Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Lettre aux Evêques de l'Église Catholique sur Certains Aspects de l'Église Comprise comme Communion*. (1992)

par Dieu afin de prouver qu'elle n'est pas soumise aux vicissitudes et fautes humaines, mais est guidée par l'assistance de Son Divin Fondateur, qui est avec elle tous les jours jusqu'à la fin du monde.

Depuis Vatican II, cependant, nous avons vu défection après défection. En seulement trente-cinq ans, nous voyons les signes évidents d'une fausse religion : l'enseignement d'une fausse doctrine, la promulgation de mauvaises disciplines, la légalisation universelle et l'usage de faux rites, et maintenant l'approbation d'un sacrement incontestablement invalide, et la destruction de l'enseignement sacramentel de l'Église.

Cette triste réalité devrait nous apprendre deux choses :

- (1) estimer le témoignage de deux mille ans de vérité indéfectible et de droiture dans la discipline comme un signe de l'assistance du Christ à Son Église ;
- (2) reconnaître immédiatement que la défection qui a caractérisé ainsi la religion de Vatican II est un signe infaillible de sa fausseté et de sa misère, et que malgré toutes les apparences qu'ils peuvent avoir, les auteurs de cette défection, Wojtyla et ses sbires, sont de faux pasteurs.

Que peut-il faire de plus ?

Maintenant que Wojtyla a abandonné l'enseignement immémorial de l'Église concernant les sacrements, tel qu'il est présenté par les Pères de l'Église ; par le consentement unanime des Docteurs de l'Église et de tous les théologiens ; par l'enseignement du Concile de Florence et du Concile de Trente, du Catéchisme du Concile de Trente ; par l'enseignement du Pape Pie XII, et de toute la tradition liturgique et la discipline des sacrements ; je le demande, que doit-il faire d'autre pour que les traditionalistes reconnaissent que cet homme n'est pas Catholique ?

Imaginez-vous : il a approuvé comme valide une Messe qui ne contient même pas les paroles de la consécration !

Ceci est en fait plus radical que l'approbation de femmes prêtres. C'est la même chose que d'approuver comme valide un Baptême sans les mots du Baptême ou d'approuver comme valide l'utilisation d'une pizza et d'un Soda pour l'Eucharistie. C'est, en bref, modifier les sacrements d'une manière substantielle.

Alors que doit-il faire d'autre ?